

Renforcement de la participation aux élections des instances à gouvernance démocratique

Déclaration du groupe CFTC

Si tous les sujets dont est saisi le CESE sont pertinents, celui-ci est particulièrement le bienvenu dans le contexte actuel.

D'abord, parce que cette saisine témoigne d'une prise de conscience des pouvoirs publics (en l'occurrence l'Assemblée nationale) d'une dégradation des conditions d'exercice de notre démocratie. Elle témoigne également de la volonté de sa part de prendre les mesures qui s'imposent pour y remédier, en premier lieu en consultant les Français et la société civile organisée. La désertion des bureaux de vote a de quoi inquiéter : espérons que nous puissions tous, dans un second temps, passer des paroles aux actes !

Ensuite, parce que cet avis s'intéresse au sujet dans sa globalité, en intégrant toutes « les instances à gouvernance démocratique ». Les citoyens peuvent s'exprimer par leur vote tout au long de leur vie : à tous les niveaux qui engagent leur projet de vie et auxquels ils sont appelés à participer activement.

Enfin, parce que le CESE et ses composantes sont concernées au premier chef par le bon fonctionnement de la démocratie et que, sur le sujet, elles peuvent témoigner de ce qui fonctionne bien, ou moins bien à leur niveau.

La CFTC tient à souligner l'originalité de la méthode adoptée par la commission, à savoir la diffusion d'un questionnaire afin de recueillir auprès des citoyens leur avis sur ce qui peut favoriser le vote, le légitimer ou l'entraver.

La CFTC partage l'état des lieux exhaustif dressé dans la première partie qui balaye les différents temps de vie : l'école (du primaire à l'université), les entreprises (privé comme public), les mutuelles, les associations et le logement.

En tant qu'organisation syndicale et bonne connaisseuse du fonctionnement des élections professionnelles, la CFTC souligne la qualité de la synthèse qui en est faite. Nous disposons d'un formidable outil pour asseoir des propositions concrètes et les mettre en application immédiatement.

Toutefois, un regret : l'avis se concentre essentiellement sur la forme et insuffisamment sur le fond, sur le sens du vote, sur les obligations de l'élu envers les électeurs et sur la nécessité de lui rendre des comptes. Nous aurions aimé que ce soit davantage développé. Mais les délais auxquels nous a contraint l'Assemblée nationale ont coupé notre élan.

Toutes les préconisations reçoivent l'assentiment de la CFTC. Deux d'entre elles méritent un intérêt particulier.

La 11 qui prône un temps d'échange entre salariés et représentants du personnel, même si nous regrettons que ce dispositif soit limité aux entreprises de plus de dix ; le fait de l'étendre à l'ensemble des entreprises n'aurait rien coûté et aurait démontré que, pour le CESE, il n'y a pas deux catégories de salariés.

Enfin, j'insisterai sur la préconisation 28 : qu'est-ce, en effet, que le droit de vote si les conditions matérielles pour l'exercer ne sont pas réunies ? Cette dernière proposition présente l'avantage d'y répondre.

La CFTC a voté cet avis et remercie le rapporteur Thierry Cadart et la commission.